

## REGLEMENT INTERIEUR DE LA LUDOTHEQUE ITINERANTE POUR LES PARTICULIERS

La ludothèque itinérante de l'ACA est un espace de rencontres, d'échanges et d'animations pour les habitants des communautés des communes Cœur de Maurienne Arvan, sans aucune limite d'âge. La ludothèque propose des temps de jeu sur place ainsi que le prêt de jeux.

### **Les temps de jeu sur place :**

Les temps de jeu sur place sont gratuits et ouverts à tous, sans aucune limite d'âge. **Nous vous rappelons que les enfants mineurs restent sous la responsabilité de leurs parents, et que les enfants âgés de moins de 12 ans doivent impérativement être accompagnés par une personne adulte responsable.**

### **Prêt de Jeux :**

Pour avoir accès au prêt de jeux, 2 conditions sont à remplir :

- 1/ Etre **adhérent à l'ACA** : (durée de validité du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre)  
aux tarifs suivants : 2€ par personne  
3€ par famille

- 2/ Acheter le **Pass Ludo**, d'une valeur de 10€ (valable du mois d'adhésion acquis à fin d'année), qui donne droit au *prêt d'1 jeu de société par mois (5 euros prorata à partir de juin)*

Les jeux sont à venir chercher et à ramener **lors des animations jeux**, aussi bien dans les locaux de l'ACA, à St Jean de Maurienne, que dans les autres communes. Un jeu peut être emprunté sur une commune, et ramené sur une autre commune.

Les horaires et lieux pour chaque commune sont consultables sur le site de l'ACA de St Jean de Maurienne ([www.aca-stjean.fr](http://www.aca-stjean.fr)),

**Prêt des de grands jeux en bois :** *Le Pass Ludo n'inclue pas le prêt des grands jeux en bois.*

*La durée de leur prêt se limite à un week-end. Les jeux sont à venir chercher et à ramener dans les locaux de l'ACA de St Jean de Maurienne, sur rendez-vous*

Pour avoir accès au prêt des grands jeux en bois, 2 conditions sont à remplir :

1/ Etre adhérent de l'ACA.

2/ S'acquitter de 5 € par jeu et par un week-end

*Pour certains jeux, une caution pourra être demandée*

### **Contenu et durée du prêt**

**3 jeux sont prêtés pour chaque Pass Ludo**, pour une durée de 1 mois maximum (hors période de fermeture de la ludothèque itinérante).

L'ACA s'engage à vérifier le contenu de chaque jeu avant le prêt, et à garantir leur bon état de propreté et de fonctionnement.

L'emprunteur s'engage donc également à **rendre les jeux complets, propres et dans leurs emballages.**

Afin de protéger les jeux durant le transport, pensez à vous munir d'un sac.

### **Retards, pertes et dégradation :**

Tout jeu perdu ou rendu inutilisable devra être remplacé ou remboursé au prix public.

Toute pièce constatée manquante et non remplacée entrainera une participation financière de 1 €

Tout retard non justifié entrainera une participation financière de 1 € par semaine de retard

Tout manquement à ce règlement intérieur pourra entrainer la radiation.

L'achat du Ludo Pass implique l'acceptation totale de ce règlement intérieur.

Date : \_\_/\_\_/\_\_ « Lu et approuvé »

Prénom et NOM : \_\_\_\_\_ Signature :